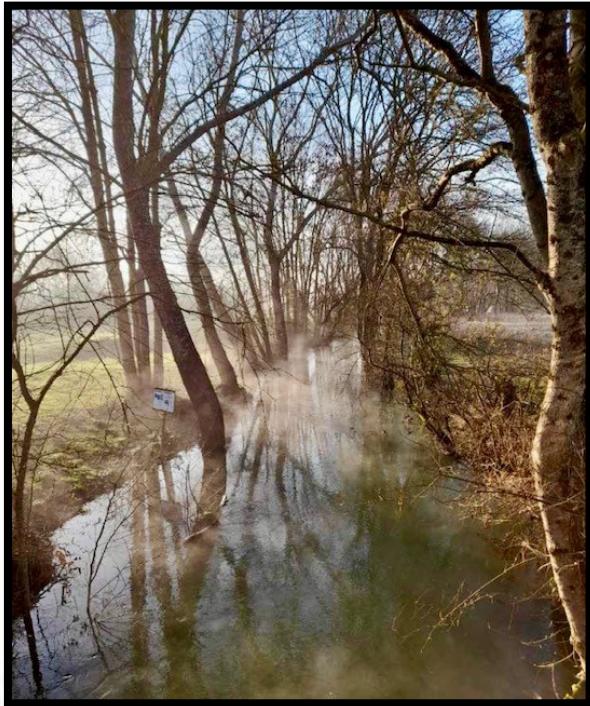




Bulletin Municipal n°18

Mars 2024



Commune de Valdelaume

Mairie de VALDELAUME

**Adresse : 1, rue du Puits Grelet
Hanc - 79110 VALDELAUME
Tel : 05 49 29 83 63
Mail : mairie-valdelaume@paysmellois.org**

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 – 12h
Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 13h30 – 17h 30
Jeudi : 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Secrétaire de mairie : Sabine Ardillon

Les conseillers :

**Maire : Emmanuel Caquineau 06 08 99 96 72
1^{ère} adjointe : Mathilde Garçonnet-Sillon 06 81 60 08 71
2^{ème} adjointe : Isabelle Baudrit 06 22 03 50 85
3^{ème} adjointe : Fabienne Vignier 06 63 71 40 00
4^{ème} adjointe : Odile Rault 06 42 15 12 21
5^{ème} adjoint : Eric Desavres 06 27 73 65 08**

**FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY
Laura, MORNET-KOHLER Maryse, BABIN Etienne,
PAQUEREAU Stéphane, JOLLY Jacques, BERNARD
Jean-François, GUILLON Jean Luc, OHIN Narcisse,
DOMERGUE Gilles, MERLE Dominique, GIRAULT
Claude**

SOMMAIRE

Le mot de l'équipe municipale	Page 3
La mairie vous informe	Pages 4 à 18
Vie associative	Pages 19 à 22
Infos diverses	Pages 23 à 28

Le mot de l'équipe municipale



4^{ème} Balade : Bouin



**6 AVRIL 2024 A 14H
A LA SALLE DES FETES
DE BOUIN**

**DECOUVERTE DES VILLAGES
DE NOTRE COMMUNE**

Vous habitez VALDELAUME

Venez découvrir ou redécouvrir les villages de votre nouvelle commune au travers d'une série de 5 balades organisées sous l'angle du patrimoine, du paysage et des acteurs économiques.

**PARTICIPATION DE
M. DESBOIS-FILLON
ET DE M. BABIN**

**INTERVENTION
DES TECHNICIENS
DU SMABACAB**

**EXPOSITION ET
MOMENT DE
CONVIVIALITE**

GRATUIT

**RESERVATION SOUHAITEE
POUR L'ORGANISATION
AVANT LE 1^{ER} AVRIL**

**CONTACTER LA MAIRIE DE
VALDELAUME AU
05.49.29.83.63**

Extrait de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2024 A 20 heures 30 à HANC

Présents :

Mmes et Mrs CAQUINEAU Emmanuel, GARCONNET-SILLON Mathilde, BAUDRIT Isabelle, VIGNIER Fabienne, DESAIVRES Eric, PAQUEREAU Stéphane, FRAGNEAU Jessica, FRAGNEAU Monique, VAURY Laura, BERNARD Jean-François, GUILLON Jean Luc, MORNET-KOHLER Maryse, MERLE Dominique, BABIN Etienne

Absents : M. Claude Girault, DOMERGUE Gilles

Absents excusés : JOLLY Jacques (pouvoir), OHIN Narcisse, RAULT Odile,

Approbation du dernier compte rendu du 05 décembre 2023

Maryse MORNET-KOHLER demande à être renseigné sur 3 points concernant le projet du parking voté le 5 décembre 2023.

- Le 1^{er} concerne la réutilisation des bancs et bénitier qui devaient être mis en valeur dans le cadre de ce projet. Il lui est répondu qu'il est prévu de les réutiliser sur le projet.
- Le 2^{ème} concerne la décision prise d'utiliser du béton bitumineux pour le parking plutôt que, comme il a été fait à Hanc et Bouin, des dalles alvéolées. Il lui est répondu qu'après débat la majorité des élus a voté pour de l'enrobé en raison de la nature du chemin d'accès existant déjà en enrobé.
- Enfin, elle demande quelle a été la date de réunion des commissions « environnement » et « bâtiment » en charge du projet car elle fait partie de celle concernant le bâtiment et n'a pas été convoquée. En effet, depuis la réunion des commissions sur site datant du 31 mai 2023 et le conseil municipal du 19 juin qui demandait de préciser le projet, elle l'a étudié suivant les indications données et attendait une nouvelle réunion des commissions afin de pouvoir l'exposer et en débattre. Malgré ses interrogations auprès de membre de cette commission, aucune précision n'a pu lui être donnée quant à une éventuelle convocation ou réunion de ces commissions.

En conséquence, elle demande à ce qu'il soit porté au PV du présent conseil municipal que la décision prise le 5 décembre 2023 par le conseil est entachée d'erreur puisque basée sur de fausses informations à savoir :

- La convocation au conseil du 5/12/2023 ne comportait pas de mention du vote de ce projet,
- les commissions ne se sont pas réunies comme le mentionne le PV du conseil municipal du 5/12/2023 auquel par ailleurs 3 des conseillers sur les 5 habitants à Ardilleux étaient absents.

Réponse :

Il lui est rappelé que les deux commissions « bâtiment » et « environnement » se sont rendues sur place le 31/05/2023, que les remarques ont toutes été notées ce jour-là, qu'en accord avec M. le Maire le projet a été présenté et mis au vote et qu'il est faux de dire que ce projet a été voté justement en l'absence de certains conseillers ! la majorité des conseillers présents à cette réunion ont voté favorablement sur ce projet pour lequel il a donc été donné suite.

Les membres du conseil valident à la majorité des présents le compte rendu de la séance du 05 décembre 2023 en y ajoutant les remarques de Maryse MORNET-KOHLER ci-dessus.

PERSONNEL

Personnel intérimaire : Actuellement 3 agents sont en arrêt maladie (2 longues maladie, 1 courte durée) l'effectif est donc réduit à l'approche des travaux de printemps.

Le Conseil autorise le Maire à recruter du personnel saisonnier, des annonces sur différents supports seront diffusées.

Avancement de grade : Tous les agents de Valdelaume avaient été transférés en 2019 des anciennes communes en conservant leur grade d'origine.

Des avancements de grade sont possibles pour certains d'entre eux, aussi, le Maire demande aux conseillers leur accord pour créer les grades nécessaires au tableau des effectifs pour permettre leur avancement éventuel.

Le Conseil, à l'unanimité donne son accord.

Création Compte Epargne Temps : la Loi nous oblige dès qu'un agent en fait la demande, à procéder à la création d'un compte épargne temps (CET). Sur ce compte, seuls les congés payés non utilisés peuvent y être versés sans

aucune contre partie financière et limités en jours par an. A l'unanimité des présents le Conseil donne son accord pour créer un CET à chaque agent.

Service Intérim : Le centre de gestion nous demande de prendre une délibération concernant le service intérimaire dont il a la charge concernant une hausse du tarif de la prestation qui passe de 4.5 % à 5 %. A l'unanimité le Conseil donne son accord pour signer l'avenant au contrat.

COMMISSIONS

- **COMMISSION VOIRIE:** Eric DESAIVRES rappelle que la commission voirie s'est réunie les 30 novembre 2023 et le 29 janvier 2024 puis présente sur un tableau le bilan financier 2023 des travaux effectués sur la Commune avec le coût d'utilisation du matériel pour l'entretien, des matériaux utilisés ainsi que les différents chantiers réalisés.

Cotisation SIVU 2023	83 313.00 €
(Dont droit de tirage attribué)	33 280.00 €
Droit de tirage utilisé 33 802.88 € soit	522.88 € (dépassement)
Coût des matériaux 2023	38 641.53 €
Coût total du SIVU 2023	122 477.41 €
Budget voté SIVU 2023	135 000.00 €

Prévisionnel 2024

En réunion de commission voirie, 12 devis de chantiers avaient été demandés pour 2024. La commission en a retenu 6 qu'elle propose au conseil. Ils sont présentés sur plusieurs plans puis sur un tableau avec le chiffrage.

Chemin de Moncouverte, 510 ml, Breuil Coiffaud / La Place

Les accotements à l'entrée du Breuil-Coiffaud, 165 ml (côté Ecurie du Breuil)

Chemin de la Vallée de la Renardière, 640 ml, Bouin / Ardilleux

Parking de l'église d'Ardilleux, 85 m²

Le chemin de la Vallée des Pommiers, 330 ml, Lugée

Chemin les Vieilles, 710 ml, Lugée

Le coût total de ces devis se monte à 11 030,65 € en droit de tirage et 12 098,63 € en matériaux soit 23 129,28 € La contribution du SIVU pour 2024 devrait augmenter d'environ +5% compte tenu des augmentations diverses. Le vote de cette décision devrait être prise en réunion SIVU le 5 mars prochain (réunion à Bouin). Compte tenu de cette augmentation nous partons avec une cotisation de 87 566.00 € et un droit de tirage de 32 114 €. Pour l'entretien courant, il est proposé les mêmes montants que 2023 soit 24 000 € de droit de tirage et 19 000 € de matériaux.

Cela correspond :

Cotisation SIVU 2024	87 566.00 €
(Dont droit de tirage attribué)	32 114.00 €
Droit de tirage utilisé 35 030.65 € soit	2 916.65 € (dépassement)
Coût des matériaux	31 098.63 €
Coût total du SIVU 2024	121 581.28 €

Suite à un devis du SIVU estimé, trop élevé en commission, des caniveaux sur Pioussay seront réalisés par nos agents.

Le conseil valide les travaux à l'unanimité

Signalisation routière :

Eric Desaiwres présente des croquis des panneaux directionnels et indicateurs pour remplacer de panneaux abimés ou manquants pour un montant de 768.95 € Le conseil à l'unanimité approuve et autorise l'achat de ces panneaux.

➤ **COMMISSION COMMUNICATION** : Mathilde GARCONNET-SILLON confirme que le prochain numéro du journal sera fini vers le 15 mars et distribué dans le courant de la semaine suivante. A noter également que différentes informations passent par le site Facebook mais également sur le site de la Commune. Ces deux supports étant régulièrement alimentés par toutes les informations utiles.

➤ **COMMISSION ENVIRONNEMENT** : Isabelle BAUDRIT précise : Pour revenir sur le futur parking d'Ardilleux surtout le mur entre le parking et la porte de l'église, qu'une première ébauche de démontage du mur a été effectué par les agents (photos projetées), après débat et différentes propositions, à la majorité des voix il est décidé : de mettre l'ensemble du mur à la même hauteur (2 rangées de pierres), de le réduire en longueur d'un mètre, de réaliser sur le dessus une banquette de même type que le muret menant à la départementale liée à la chaux. Par contre, compte tenu de la vétusté des bas du mur, il sera entièrement démonté et remaçoné. Les plantations ont été partiellement réalisées sur ce terrain (reste un arbre à planter), il sera rajouté de la terre sur l'ensemble du terrain avant d'y semer la pelouse.

- Les arbres sont plantés face à la salle Cantet, ainsi qu'à la salle des fêtes de Bouin.
- Les panneaux d'affichage municipal ont été posés par nos agents sur les endroits où ils étaient à changer.
- Un point rapide sur le recensement qui sera affiné après validation par l'INSEE et fera l'objet d'un détail plus approfondi à ce moment-là et exposé lors d'un prochain conseil municipal. Néanmoins les deux agents recenseurs ont terminé leur travail dès le 9 février, il y a eu environ 595 adresses collectées sur l'ensemble de la commune

➤ **COMMISSION BATIMENT** : Fabienne VIGNIER a demandé des devis pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes d'Ardilleux laquelle présente des mousses importantes avec infiltration d'eau et qu'il est nécessaire de la nettoyer afin d'en assurer au mieux l'étanchéité. Deux devis ont été demandés pour exactement le même travail :

- Entreprise GAILLARD à ARDILLEUX pour 5984€
- Entreprise RICHARD au BREUIL COIFFAUD pour 3682€

Le devis de l'entreprise RICHARD est retenu et le conseil autorise le Maire à signer ce devis.

QUESTIONS DIVERSES :

✓ Raccordement réseau Télécom à Bouin: une extension du réseau de quelques mètres ont été nécessaires sur la voie publique pour raccorder la nouvelle construction, rue de Bagoudet à Bouin. Orange a effectué les travaux et a adressé la facture aux nouveaux propriétaires alors que s'agissant de travaux sur le Domaine Public sur une zone en carte communale, la charge incombe à la commune. M. le Maire demande donc au Conseil l'autorisation de rembourser la facture d'un montant de 2478 euros TTC à M. Goichon. A l'unanimité, le Conseil donne son accord pour ce remboursement.

✓ FETES COMMUNALES : Suite à l'approbation du Conseil, elles se dérouleront de la façon suivante :
8 mai : Vin d'honneur à ARDILLEUX
14 juillet : Apéritif à HANC
28 juillet : fête communale à PIOUSSAY sous le préau
11 novembre : Vin d'honneur à BOUIN
VŒUX du Maire janvier 2025 : à ARDILLEUX

✓ FIBRE : Depuis plus d'un an, différentes sociétés travaillent sur le réseau téléphonique pour le compte d'Orange afin d'installer la Fibre sur tout le territoire de la commune. Des autorisations sont donc délivrées ou pas. L'installation de la Fibre par Orange se fait sur poteau existant ou sur renouvellement de poteau téléphonique si mauvais état ou sur poteau électrique en accord avec Gérédis ou en souterrain lorsque c'est possible.

M. le Maire précise qu'il s'est plusieurs fois opposé à la plantation de nouveaux poteaux sur plusieurs kilomètres de chemins ou routes afin de ne pas dénaturer le paysage et a demandé à Orange de trouver

une autre solution qui parfois ont été trouvées. Cependant, Orange a répondu qu'il doit travailler vite pour raccorder le maximum de foyers et que l'opposition du Maire fait retarder le raccordement de la Fibre...

- ✓ Famille BECHADE : M. Bertrand Béchade, petit-fils de Robert Béchade a adressé un mail à la Mairie, proposant à la Commune de mettre une plaque détaillant le parcours de son grand-père sur le monument lui étant dédié à Ardilleux, relatant son parcours de vie de grand Résistant. Il prendrait à sa charge le coût de la plaque. Après débat le Conseil accepte cette demande et propose également d'organiser par exemple au cours d'une cérémonie telle que le 8 mai la mise en place de cette plaque et à l'occasion d'offrir à l'issue de la cérémonie un pot de l'amitié. M. le Maire le contactera pour finaliser et organiser cet échange.

PROJET PADD - PLUIH

Suite à son envoi par mail de documents utiles au débat qui doit impérativement se tenir en conseil municipal pour approuver le PADD (Plan d'Aménagement du Développement Durable), Maryse Mornet-Kohler expose succinctement le contenu de l'analyse visant à examiner la cohérence des enjeux prioritaires pour la commune de VALDELAUME au travers des carnets d'intentions établis en mars 2023 et les objectifs mentionnés au PADD du 16/02/2024, pour les 62 communes du Mellois en Poitou et définis pour les 10 prochaines années. Elle présente également sommairement les 5 axes du PADD en indiquant les points particuliers dont il faut s'imprégner avant le débat. Une réunion publique de la CC Mellois en Poitou à laquelle tous les habitants sont invités aura lieu le 13 mars à Ardilleux ; elle regroupera toutes les communes du bassin de vie Aume, Boutonne et Guidier et permettra de s'informer sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal – Habitat."



Les dates des élections européennes

Source : Publié le 20 février 2024 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les élections européennes se tiendront le 9 juin 2024. À l'issue de ces élections, 81 députés seront élus en France.

Les élections européennes permettent aux citoyens inscrits sur listes électorales d'élire un député au suffrage universel direct. **L'élection des députés européens aura lieu en un tour.**

Quelles sont les modalités pour s'inscrire sur les listes électorales :

Pour voter, il faut être âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin, et être inscrit sur les listes électorales. Vous pouvez vérifier si vous êtes inscrit sur la liste électorale en vous rendant sur la page : [interroger votre situation électorale](#).

Pour vous inscrire sur les listes électorales, la date limite est fixée :

- au 1^{er} mai 2024 pour les **inscriptions en ligne** ;
- au 3 mai 2024 pour les inscriptions, **en mairie** ou en consulat.

La Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

C'est une journée qui permet de rappeler à chacun que la liberté a un prix. C'est aussi une occasion unique de contact direct avec la Défense Nationale et de découvrir les multiples métiers et spécialités civiles et militaires.

La JDC s'impose depuis 1998 à tous les citoyens avant l'âge de 18 ans. Tous les jeunes français garçons et filles ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire. Une pièce d'identité, un livret de famille et un justificatif de domicile seront demandés. Au plus tard, un an après, une convocation leur est adressée pour participer à la JDC. A l'issue, de cette journée, un certificat individuel de participation leur est délivré.



Il devra être conservé soigneusement puisqu'il est obligatoire pour s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique comme notamment le baccalauréat, le permis de conduire et les concours de la fonction publique, ou l'inscription dans une université publique.



RECRUTEMENT SAISONNIER - FICHE DE POSTE AGENT TECHNIQUE ESPACES VERTS

PRESENTATION :

La Commune de VALDELAUME (870 Habitants) recrute un(e) intérimaire au sein du service technique constitué de 4 autres agents, il/elle sera chargé(e) de réaliser des opérations de travaux d'entretien des espaces verts, des chemins, petits entretiens des bâtiments communaux et petits travaux d'entretien routier sous l'autorité du Maire et des Adjoints.

MISSIONS :

- Réaliser l'entretien des espaces verts (tontes, débroussaillage, élagage, fleurissement, entretien, désherbage, arrosage)
- Création, préparation et entretien des massifs et plantations
- Taille des haies en général et des arbustes, petit élagage
- Aide à la réalisation des travaux d'entretien voirie si besoin en renforcement d'équipe.
- Aide aux petits travaux d'entretien d'urgence des bâtiments si besoin en renforcement d'équipe.

CONDITIONS ET CONTRAINTES DU POSTE :

- Titulaire des permis B (et E serait un plus)
- Utilisation des outillages (tondeuse, tracteur tondeuse, tronçonneuse...)
- Entretien du matériel utilisé (savoir affûter, nettoyer et entretenir)
- Autonomie et dynamisme
- Travail en équipe
- Disponibilité et polyvalence, esprit d'initiative
- Port des vêtements professionnels adaptés fournis, travail extérieur

TEMPS DE TRAVAIL ET REMUNERATION :

Temps complet (35 H), rémunération SMIC

Adresser lettre et CV à la mairie, 1 rue du Puits Grelet, Hanc 79110 VALDELAUME avant le 29 mars 2024 (ou mairie-valde-laume@paysmellois.org)

INFOS MAIRIE : TRAVAUX – Voirie

Quelques infos de travaux réalisés ce trimestre.

- Les agents ont taillé les palissades, arbustes et rosiers et fait l'entretien des abords des réserves à incendie. Des plantations ont été réalisées à Pioussay en bordure de route de Pioussay à Jouhé, à Bouin à côté de la salle des fêtes, à Ardilleux devant la salle Laurent Cantet ainsi que sur le nouveau terrain à côté de l'église.

- Les 7 tables de pique-nique en bois stockées dans un bâtiment au Breuil Coiffaud ont été teintées. Ils ont également décapé puis peint la barrière et le portillon ainsi que la grille d'un logement de Hanc.



- Un grillage a été posé avec une semelle autour du bassin de l'école de Pioussay à l'arrière du stade.



- Le mur au bout de l'église d'Ardilleux a été consolidé puis baissé, les agents ont ensuite coulé un dessus de mur en ciment blanc. Les bordures en béton du futur parking ont également été posées.

- Les nids de poules sur les chemins calcaires ont commencé à être bouchés mais avec les quantités conséquentes de pluie, tout est à refaire.

- L'entretien du matériel a été réalisé sur les tondeuses, l'élagueuse, le broyeur d'accotement et les tracteurs.

- Les bétons désactivés de Bouin, Pioussay et Ardilleux ont été lavés au nettoyeur haute pression ainsi que la cour de la mairie, la clôture devant le cimetière du Breuil Coiffaud et les galets aux pieds des arbres devant l'école de Pioussay.

- 4 placards d'affichage en mauvais état ont été remplacés à Hanc, Villemanan et Pioussay et au Breuil-Coiffaud

- Le SIVU est venu pendant 2 jours pour couper avec le VSV et la scie, les hautes branches des haies en bordure de chemins. Les agents ont ensuite déposé les branches à l'ISDI du Malaguet (installation de stockage des déchets inertes). Le SIVU a également commencé l'entretien des haies en bordure de chemins avec le VSV et le lamier. Ce travail a été retardé à cause de la pluie.

- **Pour 2024**, il a été validé 2.2 km de sablage de chemin calcaire ainsi que l'élargissement et la stabilisation des accotements à l'entrée du Breuil Coiffaud ainsi que le parking à l'église d'Ardilleux pour un montant de 23200 €. 150m de caniveaux seront également réalisés à l'entrée de Pioussay par les agents.



URBANISME

Le PLUi-H, où en est-on ?

Après le diagnostic, auquel sera notamment joint l'inventaire des Zones Humides, le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est en cours d'approbation, il définit les orientations et les objectifs d'aménagement stratégiques du territoire des 62 communes de Mellois en Poitou.

A partir du mois de mai et jusqu'au cœur de l'été, les communes devront travailler sur le règlement graphique et écrit, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) et le classement des parcelles en zone Urbanisable (U), A Urbaniser (UA), Agricole (A) ou Naturelle (N), l'objectif étant de finaliser le PLUi-H en fin d'année afin de le soumettre à l'enquête publique en 2025.

Rappel de la démarche, le calendrier général



Inventaire des Zones Humides et du maillage bocager :

Suite à l'inventaire des Zones Humides (ZH) sur la commune de VALDELAUME par le Bureau d'Etudes Hydro Concept, une concertation publique sur ce sujet s'est déroulée du 8 au 28 janvier 2024. Une seule mention a été portée au registre concernant Ardilleux.

Concernant l'inventaire des zones humides :

491 sondages ont été réalisés pour localiser le ZH

139 ha de ZH sont dénombrés sur la commune, soit 3% de la surface totale 14 km est le linéaire de réseau hydrographique s'étendant sur notre commune

24 plans d'eau et mares ont été recensés.

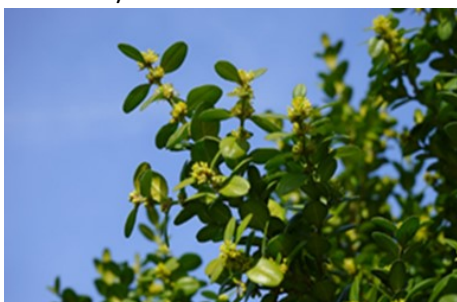
Ajoutons à ce descriptif succinct que l'essentiel des ZH se situe au sud-ouest de la commune.

Suite à la concertation et aux échanges entre les élus et le bureau d'études, une vérification de certaines ZH dans le courant du mois de mars, a été décidée.

Concernant l'inventaire du maillage bocager :

293 km de haies s'établissent à ce jour à sur VALDELAUME avec une moyenne 54 ml par hectare.

Avec 110 m de haies par ha, Hanc est le bourg le mieux doté en plantations, Pioussay ne comptant que 10 ml / ha.



LE BUIS, traditionnellement utilisé dans notre région pour la bénédiction de la messe des Rameaux, affectionne les sols calcaires et pousse à l'état sauvage sur notre commune. Il forme de belles haies dépassant rarement 5 mètres de haut mais pouvant atteindre l'âge respectable de 5 à 600 ans. La densité et la dureté de son bois lui valurent, dès l'Antiquité, d'être utilisé pour la confection des tablettes qui, recouverte de cire, devinrent les premiers supports d'écriture. Plus tard, le buis servira à la fabrication de boîtes destinées à recevoir des objets précieux.

Avec le temps, ces boîtes finirent par prendre son nom, ainsi en anglais, box veut dire à la fois boîte et buis par déformation de buxus, le nom latin du buis... Quant au précieux Internet de nos Box, c'est une autre histoire !!!

« COUP DE GUEULE »

Nous espérons ne plus avoir à utiliser cette rubrique mais force est de constater que les incivilités existent toujours sur notre commune...

Nos agents ont eu la très désagréable surprise dernièrement de ramasser sur les routes communales et les bords de forêt des sacs remplis d'excréments d'animaux... Vous comprendrez que ce n'est pas leur travail et c'est un acte plutôt malveillant !

Il eut pourtant été beaucoup plus simple à sa/son propriétaire de déposer ces sacs dans le bac d'ordures ménagères près de chez lui/elle ; en effet, rappelons ici que, par exemple, les litières souillées des chats peuvent être mises dans un sac fermé déposé dans le bac des ordures ménagères.

Vous avez un doute sur le bac de tri à utiliser pour tel ou tel objet, produit, ou tout autre ? Vous pouvez consulter sur le site internet de Mellois en Poitou à la rubrique des déchets « guide du tri » ou contacter téléphonique le service déchets qui se fera un plaisir de vous renseigner.

Nous constatons également de plus en plus la présence de nombreux sacs jaunes, du type de ceux employés en Charente, qui sont déposés tels quels à proximité des bacs jaunes de la Commune le long des départementales !

Quant aux biodéchets nous vous informerons de la suite qui sera retenue par la Communauté de Communes Mellois en Poitou dès que nous en aurons connaissance et ferons passer par les réseaux sociaux, site internet et journal municipal les dispositions qui seront retenues.

N'oublions pas l'importance du tri et continuons tous ensemble à poursuivre les efforts !

GUIDE DU TRI



**CHEZ VOUS,
TOUS LES EMBALLAGES
SE TRIENT**

Votre collectivité s'engage avec citeo pour le tri et le recyclage

Un doute, une question sur le tri ?
T 05 49 27 56 79
patricia.lantier@ccmellois.fr
www.melloisenpoitou.fr



**Merci de ramasser
les crottes de
votre chien**

https://www.melloisenpoitou.fr/files/docs/environnement/Guide_du_tri-MAJ2021-web.pdf



Il est bien triste et plus que désagréable de constater qu'une gerbe a été volée sur une tombe dans le cimetière de Bouin. L'idéal serait de la rapporter... merci de penser à la famille !




Horaires d'ouverture des déchèteries

de Chef-Boutonne, route d'Aubigné – Péchiot

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			


de Sauzé-Vaussais, Impasse des Carrières

Période	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
du 01/04 au 30/09			9H30-12H 14H-18H			
du 01/10 au 31/03			9H30-12H 14H-17H			





COMMENT RÉDUIRE SES DÉCHETS ?

Il existe de nombreuses actions au quotidien pour réduire ses déchets, parmi elles :



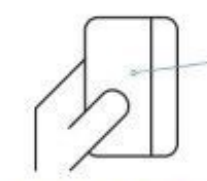
AU JARDIN

- ✓ Jardinage au naturel : accueil de la biodiversité, haie sèche, lasagne etc...
- ✓ Broyage 
- ✓ Compostage
- ✓ Choix d'espèces végétales à croissance lente et locales



À LA MAISON

- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire
- ✓ Faire soi-même (cosmétiques, produits d'entretien, meubles)
- ✓ Produits d'occasion
- ✓ Produits durables
- ✓ Don
- ✓ Réparation
- ✓ Échange
- ✓ Couches lavables
- ✓ Protections féminines réutilisables (culottes de règles, protections lavables, coupes menstruelles)
- ✓ Mettre un stop pub sur sa boîte aux lettres



LORS DES ACHATS

- ✓ Marchés
- ✓ Producteurs locaux
- ✓ Produits réutilisables
- ✓ Produits moins emballés
- ✓ Produits moins dangereux
- ✓ À la coupe
- ✓ En vrac
- ✓ Sacs réutilisables
- ✓ Boîtes réutilisables

15 mars au 31 juillet
je ne touche pas à ma haie



*A noter que cette obligation ne s'applique pas aux agriculteurs, la date d'interdiction est du 16 mars au 15 Août. (voir lien ci-dessous)

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046864755



Collecte des encombrants

La communauté de communes Mellois en Poitou organise une collecte d'encombrants le

Le 4 avril 2024

sur les communes de

Valdelaume

(Ardilleux, Bouin, Hanc, Pioussey)

Les personnes intéressées par ce ramassage sont priées de s'inscrire à la communauté de communes au 05 49 27 56 79

Inscriptions du 22 mars au 29 mars 2024

Au préalable, il est essentiel de savoir ce que vous déposez car cela vous sera demandé lors des inscriptions afin de faciliter l'organisation des tournées.

(PAS D'INSCRIPTIONS EN MAIRIE).

Il est rappelé que la collecte des encombrants concerne les déchets devant être déposés en déchèterie et ne pouvant être transportés dans une voiture.

Qu'est-ce qu'une eau potable ?

- Selon Eau France, l'eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme.
- Il existe trois catégories d'eaux majoritairement consommées en France aujourd'hui : l'eau du robinet, l'eau de source et l'eau minérale. L'eau du robinet et l'eau de source (vendue en bouteilles) sont soumises au même cadre réglementaire. Ce qui fait la spécificité des eaux minérales, c'est que leur composition minérale doit toujours être la même contrairement aux eaux du robinet et de sources où leur composition peut varier. Certaines eaux minérales ne sont tout simplement pas potables au regard de la réglementation du fait d'excès en sodium, en sulfate ou en fluor par exemple.
- La qualité de l'eau est vérifiée sur tout le territoire national en suivant un cadre réglementaire imposé par l'Union Européenne et l'État. Il existe ensuite des déclinaisons en territoire local. Cette qualité est primordiale pour :
 - Assurer la sécurité aux consommateurs
 - Garantir un accès perpétuel à l'eau potable

Pour qui ?

Les abonnés : c'est vous. Ce sont les consommateurs de l'eau distribuée chaque jour partout sur le territoire du SMAEP 4B (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B).

Par qui ?

- Deux acteurs principaux agissent au quotidien pour la distribution de l'eau potable :
Le SMAEP 4B : Organisme qui produit et distribue l'eau potable. Il est ce qu'on appelle la PRPDE (Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau)
L'ARS (Agence Régionale de la Santé) : organisme de l'Etat qui vérifie en plus de la surveillance sur SMAEP 4B la conformité de l'eau distribuée.

Quels moyens ?

- Le contrôle est permanent sur tout le territoire du SMAEP 4B avec des analyseurs en continu pour certains ouvrages.
- Plusieurs analyses sont effectuées chaque année sur les eaux brutes (eau sortant d'un forage), eaux traitées (eau sortant d'une cuve, étape de chloration) et eaux distribuées (eau de votre robinet). Ces analyses peuvent être programmées, en continu (surveillance du SMAEP 4B) ou inopinées (contrôles de l'ARS).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé en France.

➤ Sensibilisation à la lutte contre le frelon asiatique

Pourquoi pas vous ?



contact@auxabeillesalpines.fr



09 81 77 62 05



auxabeillesalpines.fr

PIÉGER LE FRELON

Pourquoi faut-il piéger ?

Du fait de sa démographie explosive en 2022, la simple destruction des nids ne suffira plus à maîtriser sa propagation. Seule une lutte mise en œuvre à l'échelle de la population pourra diminuer son expansion et limiter la dangerosité de sa présence.

Selon le GDSA Isère, 2022 a franchi un seuil critique en terme de présence du frelon asiatique. Près de **900 nids ont été détruits en 2022** et 419 ont été signalés après la période de destruction avec plus de 130 signalements de nids par jour.

Au niveau régional, **3625 nids ont été détruits**, ce qui laisse croire que près d'un tiers des nids seraient situés en Isère.

Il est donc primordial de mettre en place des moyens de lutte qui soient adaptés, efficaces mais aussi variés afin de diversifier la stratégie de piégeage.



Quand piéger ?

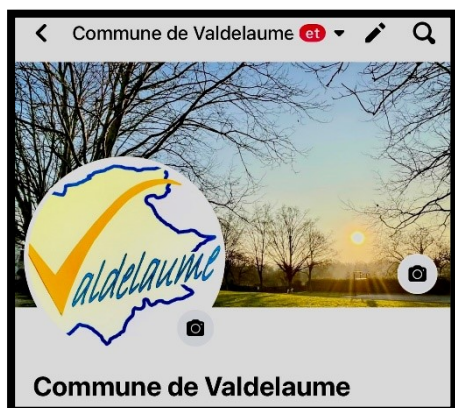
Pour un piégeage optimal il est important de suivre le calendrier de piégeage élaboré par la société Jabeprode ci-dessous.

Il est nécessaire de poursuivre **la lutte en automne** car c'est à cette période que les frelons se nourrissent d'insectes. En effet, à ce moment ils sont à la recherche de protéines car ils ne trouvent plus de quoi se nourrir dans la végétation. Cela leur permet de nourrir leur reine, qui hibernera jusqu'au printemps et créera une nouvelles colonie.



Communication

➤ Page Facebook de la commune de Valdelaume



A ce jour 265 personnes nous suivent sur la page Facebook de Valdelaume, nous vous remercions pour votre intérêt et espérons que vous allez être de plus en plus nombreux !

Cette page Facebook nous permet de mettre en avant des informations générales et les animations des associations de la commune.

Pour nous trouver, cliquer sur la « loupe » dans Facebook et taper « Commune de Valdelaume ».

➤ Site internet de Valdelaume

Nous sommes heureux de vous annoncer que le site internet de Valdelaume est fonctionnel, n'hésitez pas à vous y rendre avec le lien suivant : <https://www.valdelaume.fr/>

Valdelaume Commune Nouvelle
Tél. 05 49 29 83 63
Rechercher

Accueil | Commune | Comment venir... | Vie municipale | Vie pratique | Vie associative | Loisirs | Contact

Aujourd'hui Dernière info... Consulter...

Manifestations
En savoir plus...

Conseils municipaux
En savoir plus...

France Services
En savoir plus...

Vous avez un problème administratif ?
Impôts, allocations, emplois, retraite, permis de conduire, CNI, déclaration de revenus, RSA, litige ou conflit ou encore si vous attendez un enfant...

Sortir en ce moment
> Dans le Pays-Mellois
> Dans la région

Nos salles des fêtes
> Les découvrir

Notre lotissement
> Découvrir

Nous souhaitons faire figurer dans une rubrique spécifique les entreprises, les auto-entrepreneurs, les gîtes, les hébergements touristiques, etc... Vous souhaitez figurer dans la rubrique, dans ce cas n'hésitez pas, contactez la Mairie dès que possible, afin que nous vous adressions le formulaire de consentement obligatoire à nous retourner pour nous permettre de faire le nécessaire, en nous précisant exactement les coordonnées à publier. Nous comptons sur vous et restons à votre disposition pour tout renseignement.

Solidarité

➤ « Auto-Ecole Solidaire » à Sauzé-Vaussais

La présidence, les membres du conseil d'administration et les salariés du CIF-SP, Solidaires entre les âges, ont inauguré la première auto-école solidaire sur la communauté de communes Mellois en Poitou.



Comment ça marche ? Qui peut bénéficier de ce service ?

Pour tout renseignement merci d'appeler au 05 49 37 07 78.



Bénéficiez-vous de tous vos droits ? Santé, Famille, Retraite, Aides...

- Quelle que soit votre vie familiale ou professionnelle, vérifiez vos droits !
- Perte d'emploi, changements dans votre vie ? Ne restez pas sans droit !
- Même à la retraite, vous pouvez avoir des droits !

Les élus MSA du Mellois sont à votre écoute et vous rappellent que votre MSA est là pour vous accompagner !

POUR VOS DROITS PERSONNELS

Santé, Famille, Retraite 05 49 43 86 79	Pour une invalidité 05 49 44 89 38	Si vous avez besoin d'une aide sociale <ul style="list-style-type: none"> • Aide à domicile : 05 49 44 89 51 • Accueil de l'enfant : 05 49 43 86 93 • Difficultés financières : 05 49 43 86 85
--	---------------------------------------	---

POUR VOS DROITS PROFESSIONNELS

Pour votre dossier en tant qu'exploitant agricole ou employeur de main d'oeuvre 05 49 06 30 30	Pour la prévention des risques professionnels 05 49 06 30 76
---	---

SUR RENDEZ-VOUS DANS LES AGENCES AU 05 49 43 86 79

MELLE	CHAURAY	CIVRAY/SAVIGNE	PARTHENAY
-------	---------	----------------	-----------

Une seule adresse postale pour la Vienne et les Deux-Sèvres :
37 rue du Touffenet 86042 POITIERS CEDEX

"Nous sommes là pour vous aider"

Prévention du MAL-ÊTRE AGRICOLE

Soutiens gratuits, confidentiels et personnalisés en Deux-Sèvres

MAL-ÊTRE
Solitude, détresse ou dépression. Je ne reste pas seul face à mes difficultés personnelles ou professionnelles.
09 69 39 29 19 - agriecoute.fr

AGRIECOUTE
Service d'écoute 24h/24 et 7j/7 dédié au monde agricole et rural.
Prix d'un appel local

DIFFICULTÉS MULTIPLES
économiques, techniques.
Cellule Réagir - 05 49 77 15 32
REAGIR@cmds.chambagri.fr

Réagir
Prix d'un appel local du lundi au vendredi de 8h30 à 12h35 et de 13h15 à 17h

Solidarité Paysans - 07 86 66 60 05
79@solidaritepaysans.org

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

DIFFICULTÉS SOCIALES
familiales ou personnelles.
MSA POITOU
Service Action Sanitaire et Sociale
05 49 43 86 47

SOUFFRANCE PSYCHOLOGIQUE
Je m'inquiète pour quelqu'un, j'ai des pensées suicidaires.
NUMÉRO NATIONAL DE PRÉVENTION DU SUICIDE
3114
Accueil professionnel et confidentiel
24h/24 et 7j/7
Appel gratuit
www.2114.fr

URGENCE
SAMU
Service d'aide médicale d'urgence
15
Urgence médicale
112
Numéro d'appel d'urgence européen

Famille, santé, recherche d'emploi, retraite...



Les services du quotidien à moins de 20 minutes de chez vous.

À LA MOTHE SAINT-HÉRAY
27 rue du Maréchal Joffre



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 10 95 23

franceservices.lamothesaintheray@melloisenpoitou.fr

Pour un déplacement efficace :

✓ pensez à prendre vos identifiants

À LEZAY

7 rue Gate Bourse



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 07 33 81

franceservices.lezay@melloisenpoitou.fr

À CELLES-SUR-BELLE
1 avenue de Limoges



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 13h30-17h

05 49 08 18 87

franceservices.cellessurbelle@melloisenpoitou.fr

À CHEF-BOUTONNE
7 avenue de l'hôtel de ville



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 29 28 03

franceservices.chefboutonne@melloisenpoitou.fr

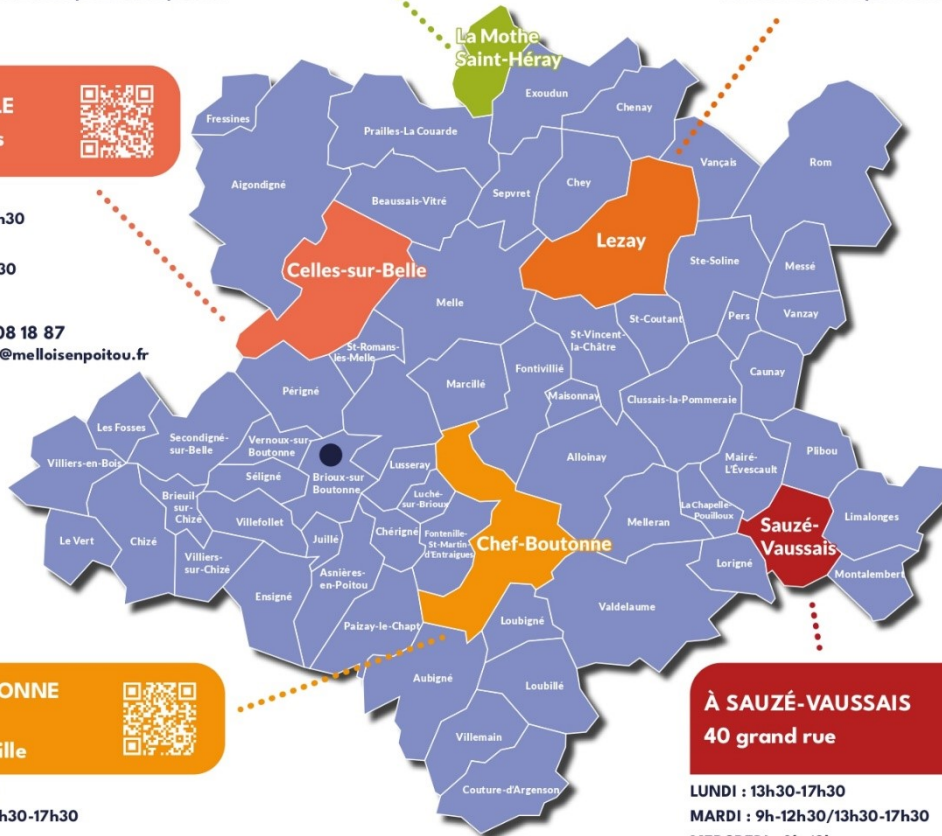
À SAUZÉ-VAUSSAIS
40 grand rue



LUNDI : 13h30-17h30
MARDI : 9h-12h30/13h30-17h30
MERCREDI : 9h-12h
JEUDI : 9h-12h30/13h30-17h30
VENDREDI : 9h-12h

05 49 07 75 22

franceservices.sauze@melloisenpoitou.fr



● France services à Brioux-sur-Boutonne | 05 49 07 85 34 | brioux-sur-boutonne@france-services.gouv.fr



➤ Comité des Fêtes d'Ardilleux



ARDILLEUX Valdelaume

26 Mai 2024
8ème

Marché aux Plantes
Marché Artisanal
Vide Grenier

Emplacement gratuit



Buvette - Restauration sur place

Réservation au : 06 48 17 42 37 – 06 42 51 57 52 ou 06 31 50 68 53

LE FOYER RURAL BOUIN
(Commune de valdelaume)
ORGANISE UNE MARCHÉ

LE DIMANCHE 5 MAI

à partir de 9H



Circuit 6 et 12 km au choix

(Collation à mi-parcours)

TARIF : 5 euros/personnes

**Pour 3 euros de plus, apportez votre pique-nique
le foyer vous offrira l'apéritif et le dessert**

(Plancha mise à disposition)



Inscriptions avant le 27 avril Au 06.33.48.88.63

➤ Les Ecuries du Breuil

Concours de saut d'obstacles et de dressage le dimanche 7 avril.



Joël DEMPURE 06 87 11 48 17

➤ ACCA d'Ardilleux



VALDELAUME

Ardilleux

Dimanche 07 avril 2024 l'ACCA d'Ardilleux organise son traditionnel repas à 12h30 à la salle des fêtes d'Ardilleux

Menu

Apéritif
Terrine
Salade de gésiers
Civet de chevreuils
Fromage
Dessert
Café

Prix du repas : Adultes :20€

Enfants-12 ans :10€

Inscription avant le 31 mars, merci t'apporter vos couverts

Mr Pineaux Stéphane :06.63.54.48.89

Mr Bacle Pierre :07.71.01.38.94 ou 05.49.29.77.88

Mr Pineaux Gérard :06.75.32.81.37 ou 05.49.29.71.79



BROCANTE

Organisée par le
foyer rural de
Pioussay

9 JUIN
2024

Accueil

- ✓ 6h30
- ✓ Restauration sur place

Valdelaume

➤ Un peu d'histoire :

INFORMATION POSTALE :

Vous avez sans doute remarqué que nos boîtes aux lettres « jaunes » disparaissent de notre paysage petit à petit. Sur notre territoire, ce fut d'abord celle de Pioussay à côté de l'école qui a été enlevée par les services de la Poste il y a maintenant quelques mois arguant également d'un défaut de serrure...

Aujourd'hui c'est au tour de celle de Villeneuve, les habitants se sont émus auprès de nous de voir un morceau de scotch avec le logo de « LA POSTE » barrant la fente de la boîte comme vous pouvez le voir sur cette photo. Nous n'avons hélas pas obtenu la moindre réponse sur cette opération.

Un habitant de la commune s'est présenté au bureau de poste de Chef-Boutonne, où personne n'était au courant, toutefois après recherches auprès de plusieurs services, il a été répondu que la serrure de cette boîte n'était plus fonctionnelle, nous n'avons hélas aucune réponse sur son remplacement ou autre.

Quel devenir pour ce service public ?

Enfin sachez tout de même pour ceux qui l'ignoraient qu'il existe outre la Poste de Chef-Boutonne, celle de Sauzé-Vaussais, mais également depuis quelques mois une agence postale communale à Loubillé (située à la Mairie), qui est ouverte du mardi au vendredi de 10h à 13h et le samedi de 9h à 12h.



UN PETIT PEU D'HISTOIRE :

L'origine du service postal est très ancienne, remontant à la fin du Moyen-Age, à cette période il existe de nombreux réseaux distincts, il faudra attendre la Révolution pour unifier cette institution et la faire passer sous le contrôle de la Nation.

Louis XI créa ce qu'on a appelé la Poste Royale, avec la création d'un système de relais postés (d'où le mot « poste ») distants de 7 lieues les uns des autres (d'où l'expression « bottes de sept lieues ») où les Chevaucheurs du Roi attendaient nuit et jour les plis qui leur parvenaient du relais voisin, chaque chevaucheur parcourant la distance séparant deux relais et revenant ensuite à son point de départ. Ce service public était principalement destiné à la transmission des plis du Roi. Il existait différents réseaux pour les plis des particuliers (Messagers de l'Université, messagers des villes, des corps constitués, messagers des métiers, etc...) qui se développent eux aussi tant le besoin était grand. Sous François 1^{er} le service se développa, les ordres du roi devaient arriver coûte que coûte dans les meilleurs délais, les chevaucheurs pouvaient par méfiance trouver les portes des villes closes, les brigands de grands chemins et autres détresseurs étaient légions. Les routes étaient en mauvais état et peu sûres à cette époque. Henri IV créa le Contrôleur Général des Relais ; de grandes lignes reliant les différentes provinces du Royaume existent déjà. En 1603 Henri IV signe un édit admettant que les courriers du Roi peuvent acheminer la correspondance privée, mais il était interdit de faire galoper les chevaux sauf pour les plis du Roi. Ce fut la création d'une véritable poste aux lettres d'Etat. En 1636 il existait déjà 600 relais en France. Il existait différents niveaux de taxes, le 11 mars 1649 un tarif des Postes fut établi par le Parlement de Paris.

Source – Extraits : « Les postiers » de Louis Cumin

PHOTO MYSTERE : « KEKOLE K'SA »

Cette photo a été prise sur la Commune de VALDELAUME, où ? A vous de deviner ...

Nous organisons un petit concours ludique tout au long de l'année. A chaque bulletin à vous de retrouver où a été prise la photo et ce qu'elle représente, vos réponses seront à envoyer sur la boîte mail de la Mairie :

mairie-valdelaume@paysmellois.org

ou par courrier déposé dans la boîte aux lettres avec vos coordonnées, à l'adresse suivante :

« MAIRIE DE VALDELAUME – PHOTO MYSTERE

1 rue du Puits Grelet – HANC - 79110 VALDELAUME ».

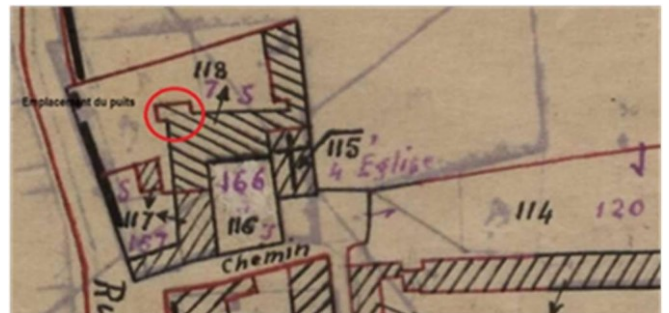
Le gagnant recevra un lot, s'il y a plusieurs bonnes réponses, un tirage au sort sera pratiqué parmi les bonnes réponses. Le résultat et la réponse seront communiqués dans le bulletin suivant.



Domage, il n'y a pas eu de participant au concours de la photo mystère du bulletin n°17.



La photo mystère du bulletin n°17 est un puits situé dans le mur de clôture de la salle des fêtes d'Ardilleux. Cette bizarrerie est sans doute le fruit de l'évolution au fil du temps des limites de propriété. En effet c'est sur le cadastre rénové de 1934 que l'on observe l'apparition d'une protubérance au niveau sud-ouest du mur de façade d'un corps de bâtiments qui pourrait correspondre à l'emprise primitive de l'église Saint Junien d'Ardilleux mesurant initialement 36m par 10 contre 14m par 6 de nos jours.



Cadastre rénové 1934



Cette église est tombée en ruine progressivement durant les guerres de religion (destruction du clocher) puis à la Révolution (transformation en bergerie). Des constructions sont maintenant réparties sur plusieurs parcelles accueillant soit la salle des fêtes d'Ardilleux soit des maisons d'habitation. Situées au sud-ouest de l'église actuelle, les limites séparatives des deux parcelles sont édifiées dans le prolongement de ce qui devait être les restes d'une façade de l'ancien édifice religieux. Ce qui valut sans doute à ce puits de se retrouver enchâssé entre ces 2 propriétés qui devaient, par le passé, profiter mutuellement de ce point d'eau.

Cadastre 2024

The mystery photo in bulletin n°17 shows a well located in the fence wall of the party room in Ardilleux. This oddity is no doubt the result of changes in property boundaries over time. Indeed, it is on the renovated cadastre of 1934 that we observe the appearance of a protuberance at the south-west level of the façade wall of a buildings that could correspond to the original footprint of the church of Saint Junien d'Ardilleux initially measuring 36m by 10 compared to 14m by 6 today. This church gradually fell into ruin during the Wars of Religion (destruction of the bell tower) and then during the french Revolution (transformation into a sheepfold). Buildings are now spread over several plots of land housing either the Ardilleux village hall or residential houses. Situated to the south-west of the present-day church, the dividing lines of the two plots of land run along what must have been the remains of a facade of the old religious building. This undoubtedly led to the well being embedded between the 2 properties, which must have benefited mutually from this water source in the past.

La 9e édition du Printemps des cimetières se déroulera les 24, 25 et 26 mai 2024.



Le Printemps des cimetières est un événement national dédié à la découverte du patrimoine funéraire, créé en 2016 par Patrimoine Aurhalpin. Le patrimoine funéraire désigne les monuments, objets et sites liés à la mort (cimetières, tombeaux, sites archéologiques, gisants, cénotaphes, ...). C'est un patrimoine méconnu et peu mis en lumière. Pourtant, comme tout type de patrimoine, il mérite d'être sauvegardé.

Ce sont des lieux patrimoniaux à part entière qui regorgent d'histoires à raconter pour faire vivre la mémoire.

Visiter un cimetière est donc l'occasion d'en apprendre davantage sur l'histoire de sa commune et de son pays. À travers la vie des personnes qui y reposent, l'histoire et la mémoire restent vivantes.

CONCOURS DE NOEL : CREATION DE GNOMES

Ce fut avec un grand plaisir que nous avons accueilli une petite population de gnomes lors de la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire cette année.

Le concours qui avait été lancé au travers de nos précédents journaux et supports numériques a rassemblé pas moins de 4 artistes enfants, et 4 artistes adultes. Un prix pour le premier de chaque catégorie était en jeu, une carte cadeau de 20€ offerte par la mairie. Pour tous les enfants participants en plus il y avait une pochette cadeau avec des friandises et de petits jeux.

Un jury composé directement sur place avec l'aide des habitants présents a voté selon plusieurs critères, vue d'ensemble, créativité, originalité, utilisation de recyclage/nature, en attribuant une note de 1 à 10 pour chaque critère.

Les résultats ont été très serrés ! Les scores pour les enfants variant entre 209 et 225 points. La gagnante avec 225 points est Lilou LEROY-ROBERT

Quant aux adultes les scores ont varié entre 191 et 251 points. La gagnante avec 251 points est Christine MANZ.



GNOMES DES ENFANTS :



Le gagnant :



GNOMES DES ADULTES :



Le gagnant :



➤ Du nouveau au Château de Jouhé :

Le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) a remis le 3 janvier 2024 à Madame et Monsieur TODD, propriétaires du château de Jouhé depuis deux ans le Label Espace Natur'Ailes®.



Florence Moutier, Jean Worms (Président GODS), William et Julia Todd et Floriane Malot le 3 janvier 2024 au château de Jouhé

Ce Label Espace Natur'Ailes® permet de reconnaître un espace foncier ou un jardin en tant que zone de préservation des oiseaux et de s'engager à respecter une charte incluant entre autres le développement de l'habitat, la gestion des ressources et la protection des oiseaux.

Actuellement, ce sont presque 75 espaces particuliers, 6 entreprises et 415 200 m² de jardins qui sont labélisés ou en cours de labélisation.

Pour plus d'informations : <https://www.ornitho79.org/nos-actions/etudes-et-protection-des-espaces/label-espace-natur-ailles/>

N'oubliez pas le prochain comptage national des oiseaux des jardins :

Le samedi 25 et le dimanche 26 mai 2024

What's new at the château?

On January 3, 2024, the Deux-Sèvres Ornithological Group (GODS) awarded Mr. and Mrs. TODD, owner of the Château de Jouhé for the past two years, the Espace Natur'Ailes® Label. This Espace Natur'Ailes® label makes it possible to recognise a land or garden as a bird preservation area and to commit to respecting a charter including, among other things, the development of the habitat, the management of resources and the protection of birds. Currently, almost 75 private spaces, 6 companies and 415,200m² of gardens have been labelled or are in the process of being labelled. For more information: <https://www.ornitho79.org/nos-actions/etudes-et-protection-des-espaces/label-espace-natur-ailles/>

Don't forget the next National Garden Bird Count: Saturday, May 25 and Sunday, May 26, 2024
Site oiseauxdesjardins@lpo.fr



Associations, Professionnels

Vous souhaitez faire connaître votre activité (associations, entreprise...etc), n'hésitez pas à contacter la mairie pour insérer un article dans les prochains bulletins.



Chasse aux Œufs de Pâques le dimanche 31 mars 2024 à HANC

Rendez-vous à 11 h à LA MAIRIE

Inscription ci-dessous à retourner à la mairie avant le 26 mars (pour tous les enfants de la Commune, jusqu'à 10 ans).



Nombre d'enfants :

NOM & Prénom :



*Publication de la commune de Valdelaume
Directeur de publication : Le maire de Valdelaume
Imprimé et distribué par nos soins à 550 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique*